

M&A : Les niveaux élevés des sinistres attirent l'attention sur le devoir de diligence



Cette sixième édition du rapport de renseignements sur les réclamations relatives aux fusions et acquisitions (M&A) d'AIG met l'accent sur la vision à long terme des tendances en matière de sinistres et met en évidence les aspects du devoir de diligence pour une gestion efficace des risques lors des opérations M&A.

Bien que 2020 ait été une année volatile, l'équipe internationale d'AIG chargée de l'assurance M&A a souscrit plus de 700 polices d'assurance afin d'appuyer les opérations de fusion et d'acquisition. Le secteur de l'assurance M&A a connu un véritable essor en 2021. L'ampleur et la diversité de son volume d'affaires confèrent à AIG une position de premier plan pour partager des informations sur les tendances en matière de réclamations au fil du temps, sur ce que cela nous apprend au sujet de l'utilisation de l'assurance déclarations et garanties (R&W)<sup>3</sup> par les acheteurs et sur les erreurs les plus fréquentes en ce qui concerne les opérations. La fréquence et la gravité des sinistres liés à l'assurance déclarations et garanties sont restées très élevées de la période de l'étude à la fin de l'année 2019, juste avant de début de la pandémie.

L'étude de l'année dernière a mis en évidence le nombre croissant de grands sinistres. La leçon à tirer de l'étude de cette année est que de manière générale, la fréquence et la gravité des sinistres demeurent cohérentes avec les tailles et les répartitions des sinistres similaires dans l'ensemble du portefeuille d'AIG. Une augmentation soutenue de l'utilisation de l'assurance déclarations et garanties depuis de nombreuses années a favorisé une hausse du nombre de réclamations relatives.

En raison des sinistres survenus dans l'ensemble du secteur, les prix de l'assurance déclarations et garanties ont été revus au cours de l'année écoulée. AIG continuera d'évaluer d'un œil critique l'adéquation de la tarification tout en se penchant de manière particulière sur la gestion des limites, ceci dans le but d'assurer la durabilité du produit à long terme.

## En bref

- La gravité des sinistres<sup>1</sup> continue d'augmenter, les sinistres les plus importants (évalués à plus de 10 millions de dollars) ayant une taille moyenne de 19 millions de dollars, et les tailles moyennes d'autres sinistres sont restés inchangées d'une année à l'autre dans l'ensemble du portefeuille d'AIG. Le pourcentage de sinistres<sup>2</sup> importants s'élevant à plus d'un million de dollars est resté stable à 57 %
- La fréquence de notification des sinistres reste constante sur l'ensemble du portefeuille, à raison d'une police d'assurance sur cinq en moyenne; seules les petites transactions de moins de 100 millions de dollars ont une fréquence légèrement inférieure
- Les sinistres relatifs aux contrats importants représentent le quatrième type de violation le plus important, soit 12 % de toutes les violations, les pertes alléguées dépassant parfois les limites de la police d'assurance. Les états financiers (21 %), l'impôt (19 %) et la conformité aux lois (16 %) représentent les types de violations d'assurance déclarations et garantie les plus importantes
- Les renseignements tirés de l'analyse des sinistres et de l'expertise en matière de souscription d'AIG ont contribué à renforcer certaines des meilleures pratiques de devoir de diligence pour les contrats importants, notamment appeler les clients clés, cibler les contrôles internes autour de l'administration des contrats et comprendre les répercussions des dépenses sur les états financiers

## Méthodologie

Nous avons enregistré près de 900 réclamations sur des polices d'assurance émises au cours de la période d'étude (portant sur les polices souscrites entre 2011 et 2019), couvrant plus de 4000 opérations, d'une valeur de plus de 1,8 milliard de dollars en valeur de transaction, bien que le nombre de sinistres importants soit plus faible. De nombreuses polices souscrites au cours de la période de l'étude peuvent encore faire l'objet d'une réclamation. Certaines des polices d'assurance sont arrivées, ou arrivent maintenant à échéance, ce qui nous fournit davantage de renseignements sur le cycle de vie complet des polices. Les résultats ne sont pas réputés être probants par rapport au contexte plus large de l'ensemble des fusions et acquisitions privées, car toutes les opérations n'utilisent pas l'assurance R&W. Quoi qu'il en soit, l'aperçu des activités en matière de réclamations d'assurance déclarations et garanties (R&W) que renferme le présent rapport offre des éclairages intéressants aux acheteurs, aux vendeurs et aux conseillers en M&A.

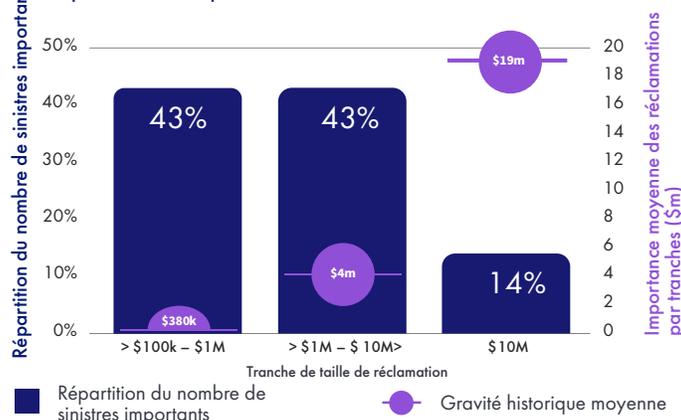
<sup>1</sup> La gravité des sinistres correspond au montant des paiements des réclamations plus les réserves estimatives pour sinistres (c.-à-d. les paiements potentiels futurs estimés pour les sinistres déjà déclarés, à condition que la garantie et les pertes couvertes soient confirmées) divisé par le nombre de clients qui reçoivent des paiements de réclamation ou qui devraient en recevoir à l'avenir pour les sinistres déjà déclarés.

<sup>2</sup> Les sinistres importants sont des sinistres pour lesquels la perte encourue est supérieure à 100 000 dollars américains

<sup>3</sup> Généralement désignée à l'extérieur des États-Unis en tant qu'assurance garantie et indemnisation (W&I).



Fig 1 Réclamations importantes d'assurance déclarations et garanties - Répartition des nombres et de la taille moyenne des réclamations par tranche d'importance de la réclamation



Les tailles moyennes de sinistres importants demeurent constantes dans l'ensemble du portefeuille d'AIG : 19 millions de dollars pour les plus gros sinistres de plus de 10 millions de dollars, 4 millions de dollars pour les sinistres compris entre 1 et 10 millions de dollars et 380 000 dollars pour les plus petits sinistres compris entre 100 000 et 1 million de dollars. Bien que le nombre de sinistres dans la fourchette des plus gros sinistres ait légèrement diminué, le nombre total de sinistres valant entre 1 et 10 millions de dollars et plus reste identique au nombre rapporté dans l'étude de l'année dernière, soit 57 % des sinistres d'AIG, preuve du nombre élevé de réclamations importantes d'assurance déclarations et garanties sur le marché.

En ce qui concerne la fréquence des réclamations, seules les plus petites opérations présentent une fréquence inférieure à 1:5. Pour toutes les autres tailles d'opérations, la fréquence dépasse largement les 20 %.

## Types de violation de la police et contrats importants

Au fil des ans, les types de violations de police dans l'ensemble du portefeuille de sinistres sont restés inchangés. Les violations sur les états financiers (21 %), l'impôt (19 %) et la conformité aux lois (16 %) représentent les types de violations d'assurance déclarations et garantie les plus importantes ayant fait l'objet de réclamations.

Les réclamations liées à la violation des représentations des contrats importants constituent le quatrième plus grand type de violation, avec 12 % de toutes les violations, et font partie des réclamations les plus importantes. En raison de l'importance de ces réclamations, AIG les a examinées en profondeur. Une analyse des réclamations motivée par une violation d'un contrat important met en lumière quelques observations clés :

- Des réclamations pour violation de contrats importants sont déposées dans toutes les régions. A l'échelle de l'EMEA, ils ont enregistré 51 % des pertes déclarées au cours de la période 2016-2019, contre 23 % pour la période 2011-2015.
- Presque toutes les industries sont affectées par des sinistres, mais ils sont plus fréquents dans les domaines de la production et de la technologie.
- Il est important de noter que les violations de contrats importants ont tendance à entraîner des pertes plus graves. Les 6 premiers % des réclamations liées aux contrats importants représentent 63 % des pertes en dollars payées pour ces réclamations. Les violations liées à un changement de la relation client peuvent entraîner des pertes importantes.

Fig 2 Fréquence des réclamations d'assurance déclarations et garanties déclarées par importance de transaction

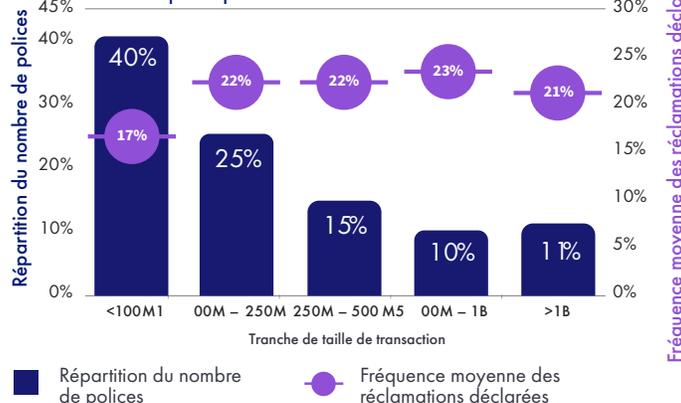
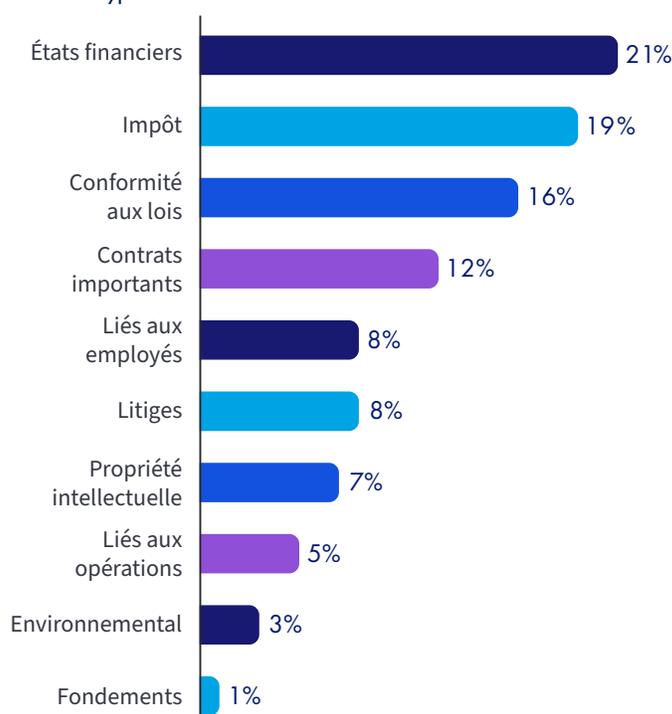


Fig 3 Sinistres d'assurance déclarations et garanties déclarés par type de violation - Total



## Étant donné que les activités de fusions et acquisitions devraient continuer à croître, AIG poursuivra l'évaluation critique de l'adéquation de la tarification et la gestion des limites pour assurer la durabilité.

En outre, en regroupant les types de réclamations par thèmes clés, les points de tension dans le processus de fusion et d'acquisition deviennent évidents. Ceux-ci nécessitent une attention particulière dans le processus de devoir de diligence et peuvent être très variés et englobent notamment les questions d'administration des contrats, les clauses contractuelles avec les tiers et les questions comptables.

Les violations de contrats importants entraînant parfois des pertes supérieures aux limites de la police d'assurance déclarations et garanties, il est particulièrement important pour les acheteurs d'identifier les problèmes avant la signature.

Fig 4 Analyse des réclamations relatives aux contrats importants d'AIG depuis 2014



Note : Les pourcentages totalisent plus de 100 en raison de réclamations avec plusieurs types de violation

Source : Sinistres payés et sinistres en cours depuis 2014 d'AIG

Les renseignements tirés de notre analyse des sinistres et de notre expertise en matière de souscription de polices d'assurance ont permis d'identifier certaines bonnes pratiques, élargissant ainsi la portée de l'examen traditionnel des contrats « juridiques » pour y inclure des éléments plus pratiques de devoir de diligence :

- Il est important de contacter les clients clés par téléphone, plutôt que de se fier uniquement aux représentations du vendeur sur la relation, et de faire attention aux vendeurs qui imposent des limites sur ce qui peut faire l'objet de négociations.
- Le devoir de diligence doit être adapté de façon à inclure une enquête dans les contrôles internes de la cible concernant l'administration des contrats, en plus de l'examen des contrats eux-mêmes. Parler avec les personnes directement impliquées dans la gestion des clients ou des contrats clés.
- Comprendre pleinement comment les dépenses et les coûts associés qui pourraient avoir un impact sur la rentabilité d'un contrat particulier se répercutent sur les états financiers.
- Pour les acheteurs stratégiques, ne vous fiez pas trop à votre relation existante avec les clients clés pour vous rassurer; l'examen minutieux des pratiques de l'entreprise cible relatives à ses contrats importants est toujours important et peut aider à éviter des pertes importantes.

Les fusions et acquisitions devant continuer à croître, AIG continuera à évaluer de manière critique l'adéquation de la tarification et la gestion des limites pour assurer la durabilité.

Pour les assurés, la solidité à long terme d'un partenaire d'assurance est aussi importante que le produit lui-même. L'expérience, les connaissances et l'expertise des assureurs en matière de traitement des sinistres sont essentielles pour garantir que l'intervention se déroule comme prévu lorsqu'un sinistre couvert se produit.



# Études de cas de réclamations<sup>4</sup>

## Changement dans la relation avec le client

L'assuré, un acheteur stratégique, a procédé à l'acquisition d'une société cible exerçant dans le domaine du marketing numérique mondial. De l'avis de l'assuré, le vendeur avait violé la déclaration relative aux relations avec les clients, contenue dans l'accord d'acquisition parce que deux clients importants de la cible avaient modifié de manière significative leurs relations commerciales avec la cible avant la signature. L'assuré affirme par ailleurs que le vendeur avait omis de divulguer que la cible avait accepté une réduction des taux facturés pour certains services fournis à un client qui devait prendre effet environ deux mois avant la signature, et qu'un deuxième client avait informé la cible plusieurs semaines avant la signature que la portée d'un nouveau projet important serait réduite de manière significative en raison d'un changement de stratégie commerciale. L'assuré déclare également que ces réductions non divulguées dans les relations avec les clients ont entraîné une perte de revenus substantiels pour la cible et que, par conséquent, il a payé trop cher pour son acquisition. L'assuré a présenté une réclamation en vertu de la police d'assurance déclarations et garanties pour ces prétendus manquements. Le calcul de la perte était un exercice complexe nécessitant l'intervention d'experts, mais après avoir évalué la disponibilité de la couverture, AIG a résolu la réclamation en accordant un montant substantiel qui était mutuellement acceptable.

## Violation des contrats importants

Après l'acquisition, l'acheteur assuré a eu connaissance d'une plainte d'un client de la société cible, alléguant que certains composants fournis par la cible dans le cadre d'un contrat important ne répondaient pas aux spécifications convenues, violant ainsi les clauses du contrat d'approvisionnement. L'assuré a invoqué des violations des garanties prévues par l'accord de vente d'actions, notamment des garanties relatives aux contrats importants et aux états financiers. L'assuré a entrepris d'effectuer des examens et des enquêtes supplémentaires afin de déterminer l'étendue de la non-conformité. En fin de compte, l'assuré devrait remplacer les unités non conformes et payer des pénalités contractuelles, conformément aux clauses du contrat d'approvisionnement, en raison du retard de livraison dû aux infractions. L'assuré a déposé une réclamation d'indemnisation conformément à la police d'assurance déclarations et garanties. AIG a confirmé la couverture de la police et l'assuré a été indemnisé au titre de la perte.



## À propos de l'équipe AIG chargée de l'assurance M&A

Depuis la fin des années 1990, AIG a aidé les acheteurs et les vendeurs à conclure plus de 5500 opérations dans le monde. Les réclamations d'assurance déclaration et garanties peuvent s'avérer complexes, intégrant des problématiques aussi diversifiées que l'éventail des garanties assurées. Lorsque vous faites face à un sinistre important à la suite d'une opération, vous ne souhaitez pas que votre gestionnaire de réclamations découvre le fonctionnement d'une opération pour la première fois. AIG a créé un réseau mondial d'experts-sinistres internes pour gérer et régler ces types de réclamation. Composé de spécialistes chevronnés en poste dans des bureaux stratégiquement choisis partout en Amérique du Nord, au Royaume-Uni, en Europe et en Asie-Pacifique, nos rédacteurs sinistres travaillent en partenariat avec l'équipe de la souscription. Les clients assurés par AIG ont le privilège de pouvoir compter sur les connaissances de nos rédacteurs sinistres qui comprennent bien la nature complexe des réclamations d'assurance déclarations et garanties, ce qui leur permet de se concentrer sur les problématiques principales afin de les résoudre dans les plus brefs délais. Les conditions du marché exerçant une pression croissante sur le marché de l'assurance M&A, il est plus important que jamais pour les clients de choisir un partenaire d'assurance compétent et expérimenté.

<sup>4</sup> Les scénarios décrits dans les présentes sont donnés à titre d'exemple. La garantie dépend des faits réels de chaque affaire et des modalités, conditions et exclusions de chaque police individuelle. Toute personne intéressée par l'un ou les produits susmentionnés doivent demander une copie de la police d'assurance standard afin d'obtenir une description de l'étendue et des limites de la garantie.

---

**Mary Duff**  
Directrice mondiale de  
l'assurance M&A  
T: +44 (0)20 7954 8104  
M +44 (0)7896 822714  
mary.duffy@aig.com

**Michael Turnbull**  
Directeur mondial de la  
souscription M&A  
T: +44 (0)20 7954 8306  
M: +44 (0)7395 854 488  
michael.turnbull@aig.com

**Joel Townsend**  
Directeur mondial des  
réclamations d'assurance M&A  
M: +1 347 831 2084  
joel.townsend@aig.com

**Cathy Qi**  
M&A Canada  
T: +1 416 596 3049  
M: +1 647 991 6577  
cathy.qi@aig.com

**Anna Rozin**  
Directrice de l'assurance M&A  
pour l'Amérique du Nord  
T: +1 212 458 1112  
M: +1 929 310 2161  
anna.rozin@aig.com

**Rory O'Broin**  
Directeur de l'assurance M&A  
pour le Royaume-Uni  
T: +44 (0)20 3217 1718  
M: +44 (0)7912 795 104  
rory.obroin@aig.com

**David Rasmussen**  
Directeur de l'assurance M&A  
pour l'Europe  
M: +45 9132 5136  
david.rasmussen1@aig.com

**Darren Savage**  
Directeur de l'assurance M&A  
pour l'Asie Pacifique  
T: +61 3 9522 4975  
M: +61 466 381 434  
darren.savage@aig.com



[www.aig.ca](http://www.aig.ca)

Le présent document ne traite des sinistres relatifs aux fusions et acquisitions que dans le cadre d'un programme d'assurance AIG. Le fait de vous fier, ou de vous conformer aux renseignements, suggestions ou recommandations contenues dans le présent document ne garantit en aucune manière le respect de vos obligations en vertu de votre police d'assurance, ou de toute autre obligation qui pourrait être requise par les lois, les règles ou les règlements applicables.

Le présent document a pour seul but de fournir des renseignements et vous ne devriez prendre aucune mesure en vous fondant sur les informations contenues dans ce document. Le présent document ne se substitue pas à la réalisation de vos propres enquêtes et à l'obtention de conseils professionnels ou spécialisés. Aucune garantie, caution ou déclaration expresse ou implicite n'est donnée quant à l'exactitude ou la suffisance des déclarations contenues aux présentes. AIG décline toute responsabilité si le présent document est utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il est destiné.

American International Group, Inc. (AIG) est une des principales sociétés d'assurance internationales. Le groupe de sociétés membres d'AIG offre une vaste gamme de services d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie, de produits de retraite et de produits financiers à nos clients dans plus de 80 pays et juridictions. Ces diverses offres comprennent des produits et services conçus pour aider les entreprises et les particuliers à protéger leurs biens, à gérer leurs risques et à assurer la sécurité de leurs régimes de retraite. L'action ordinaire AIG est cotée à la bourse de New York.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à [www.aig.com](http://www.aig.com) | YouTube: [www.youtube.com/aig](http://www.youtube.com/aig) | Twitter: @AIGinsurance [www.twitter.com/AIGinsurance](http://www.twitter.com/AIGinsurance) | LinkedIn: [www.linkedin.com/company/aig](http://www.linkedin.com/company/aig). Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales d'assurance biens et responsabilité, d'assurance vie et de régimes de retraite, ainsi que d'assurance de dommages de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à [www.aig.ca](http://www.aig.ca).